

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 10 janvier 1936 promulguant dans la colonie la loi du 10 juillet 1936 sur Les groupes de Combat et milices privées.

n° 10

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
10 janvier 1936

Numéro JO
n° 473 du 30/04/1936

Date du numéro
30 avril 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées,

TEXTE INTÉGRAL

Article. 1er

— Est promulguée a Cote française des Somalis et dépendances a loi du 10 janvier 1936 susvisée sur les groupes de combat et milices privées. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.